

## Patron d'une société d'ambulances à Chauny, Frédéric Chéry redoute une pénurie de personnels

La décision de l'ARS de limiter les apprentis au rôle de simples observateurs au sein des équipages pénalise durement un secteur qui peine déjà à recruter estime Frédéric Chéry, patron d'une société d'ambulances privées à Chauny.



Frédéric Chéry peine à recruter des ambulanciers faute de candidats. Les formations par apprentissage ou par alternance permettaient de compenser partiellement cette pénurie.



Si la situation perdure Frédéric Chéry n'est pas très optimiste pour la suite.

Va-t-on manquer d'ambulanciers dans le pays chaunois dans les mois qui viennent. C'est ce que redoute Frédéric Chéry, dirigeant d'Alizard, une petite société d'ambulances, elle compte une dizaine de véhicules, basée à Chauny. *« Le phénomène n'est pas propre à notre territoire, il touche toute la France, mais il se pose avec une acuité particulière dans les secteurs à dominante rurale, où le vieillissement de la population et l'éloignement des patients des hôpitaux et centre de santé rend les transports sanitaires d'autant plus précieux. »*

En cause, la décision de plusieurs Agences régionales de Santé (ARS) dont celle des Haut-de-France, de ne plus autoriser les apprentis ou les alternants à compter comme membre d'équipage à part entière : *« L'équipage d'une ambulance ou d'un véhicule sanitaire léger (VSL), se compose de deux personnes, au moins un ambulancier diplômé d'État (DEA) et un auxiliaire ambulancier. Jusqu'à présent, le poste d'auxiliaire pouvait être occupé par un apprenti ou une personne en formation par alternance. Mais la note de l'ARS nous dit que ces derniers ne peuvent désormais plus être comptés comme auxiliaires et doivent être seulement là comme observateurs »,* explique Frédéric Chéry.

Pour Dominique Hunault, président de la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA), le plus important syndicat d'employeurs du secteur, cette décision des ARS a deux conséquences. La première, immédiate c'est un surcoût pour les entreprises : *« Cela voudrait dire que pour continuer à former des apprentis, il faudrait parfois trois personnes par véhicule, un DEA, un auxiliaire et l'élève en formation. Or un apprenti ou un alternant est salarié par l'entreprise. Ça veut dire du personnel en plus alors que nos marges sont déjà faibles et que nous peinons à recruter. »*

" Comme l'ensemble des professions de santé, nous subissons une crise des vocations »

*« Comme l'ensemble des professions de santé, nous subissons une crise des vocations, alors même que depuis quelques années, l'ARS demande aux ambulanciers privés d'assurer des gardes de nuit en semaine, en plus des gardes du week-end*

*que nous assurons déjà », confirme Frédéric Chéry qui ajoute, le métier d'ambulancier est difficile et contraignant. Les journées ne débutent pas et ne se terminent pas toujours à heures fixes, il y a des gardes la nuit et le week-end. Et il faut bien le dire, les salaires ne sont pas très attractifs, même si dernièrement des négociations avec la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie), notre principal donneur d'ordre d'une part, et les syndicats de salariés d'autre part, ont permis des avancées positives. »*

## La formation par apprentissage menacée

Pour faire face à cette pénurie depuis une dizaine d'années, les entreprises du secteur ont décidé de jouer à fond la carte de l'apprentissage et de l'alternance. Avec de vrais résultats selon Dominique Hunault. Ce dernier craint qu'avec la décision des ARS, ce soit toute cette filière de formation qui se retrouve déstructurée : « *Dans ces conditions, de nombreuses entreprises refusent de prendre des apprentis à la rentrée. Faute de places, certaines écoles et organismes de formation sont contraints de fermer des sections. Pire, il y a des instituts qui ne forment que par alternance. Comment vont-ils faire ?* »

*« Pour ma part, je ne prendrai pas d'apprentis à la rentrée, je ne peux pas me le permettre », abonde Frédéric Chéry amer, c'est un coup dur, alors que nos dirigeants ne cessent de vanter les vertus de l'apprentissage. Auxiliaire ambulancier c'est un métier qui ne nécessite qu'une certification après une formation de 70 heures. Un élève en DEA peut tout à fait remplir cette fonction, ce qui lui permet d'appréhender progressivement le rôle d'ambulancier DEA. S'il doit se cantonner à de l'observation, quel est l'intérêt de l'apprentissage pour un élève par rapport à stage classique ? »*

Pour essayer de trouver une solution au problème, la CNSA a envoyé une lettre à la Direction générale de l'offre de soin (DGSO), le service du ministère de la Santé en charge, entre autres, d'organiser la formation des professionnels de santé. Elle n'a pas reçu de réponse pour le moment et n'en attend plus avant la fin de l'été « *Pour la rentrée, c'est foutu. Les inscriptions sont closes. Moi et la plupart de mes collègues, allons pouvoir tenir quelques mois avec l'embauche des ambulanciers qui ont obtenu leur diplôme cette année. Mais si rien ne bouge, d'ici 6 mois à un an, ça va devenir vraiment tendu* », conclut Frédéric Chéry.